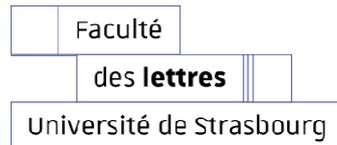


**Master Erasmus Mundus en
Cultures Littéraires Européennes – CLE
UNIVERSITE DE STRASBOURG**



Informations pratiques

Année Universitaire 2021/2022

L'équipe de l'Université de Strasbourg vous propose un ensemble d'activités permettant de se familiariser avec la ville, avec l'université et avec la culture française en général.

Vous trouverez dans ce guide des informations pratiques vous permettant de préparer votre arrivée à Strasbourg dans les meilleures conditions, mais également pour vous aider à évaluer le budget nécessaire à votre année d'études. Les frais d'inscription au Master CLE (3000 EUR pour les européens et 6000 EUR pour les pays tiers) ne couvrent pas le logement, mais uniquement des services administratifs, d'accueil, de support à l'obtention du Visa et du logement. Ils couvrent aussi la création de cours/séminaires spécifiques pour votre formation.

Faculté des LETTRES

Le PORTIQUE

Adresse : 14 rue René Descartes 67084 Strasbourg Cedex

Bât côté rue, 4e et 5e étages

Doyen de la Faculté des Lettres

M. Jean-Paul MEYER

L'équipe d'accueil Master CLE à Strasbourg

Professeur responsable et coordinateur local



M. Bertrand MARQUER

bmarquer@unistra.fr

Université de Strasbourg
Faculté des Lettres
14 rue René Descartes-Bâtiment Le Portique
B.P 80010
67084 Strasbourg
Tel : 03 68 85 64 31

Secrétariat



Mme Andreea BARTHEL

andreeabarthel@unistra.fr

Université de Strasbourg
Faculté des Lettres
14 rue René Descartes-Bâtiment Le Portique
B.P 80010
67084 Strasbourg
Tel : 03 68 85 64 94

Calendrier Universitaire 2021-2022

1^{er} semestre : du 01.09.2021 au 16.01.2022

2^{ème} semestre : du 17.01.2022 au 30.05.2022

Congés universitaires :

Du 25.10.2021 au 31.10.2021	Vacances d'automne / Toussaint
Du 20.12.2021 au 02.01.2022	Vacances de Noël
Du 14.02.2022 au 20.02.2022	Vacances d'Hiver
Du 11.04.2022 au 17.04.2022	Vacances de Printemps

Obtenir son visa



Le secrétariat du Master CLE vous soutiendra dans ces démarches administratives : il vous faudra informer la secrétaire locale de toutes vos démarches. Elle vous enverra une lettre d'invitation qu'elle fera parvenir également à l'ambassade de votre pays. Attention, prévoyez au plus tôt ces démarches dans la mesure où les services administratifs sont souvent ralentis durant l'été. A Strasbourg, le secrétariat ferme ses portes (ainsi que l'université) mi-juillet; il nous sera alors plus compliqué de vous aider en cas de soucis.

Les lois évoluant particulièrement vite en matière de Visas, il est nécessaire de vous Informer auprès du consulat de France présent dans votre pays ainsi que sur le site de la préfecture du Bas-Rhin pour connaître les procédures à suivre dans le cadre de votre entrée dans le Master.

Pensez à emporter si possible les documents nécessaires au renouvellement de votre visa pour le master 2 : il n'est pas toujours évident de se fournir ces documents à distance.

Une nouvelle procédure pour l'obtention du Visa a été mise en place. Depuis le 1er juin 2009, les titulaires d'un visa d'une durée supérieure à trois mois portant la mention "étudiant", sont dispensés de solliciter une carte de séjour temporaire la 1ère année de leur séjour en France (à l'exception des ressortissants algériens qui devront déposer une demande de titre de séjour).

Toutes les nouvelles procédures pour obtenir le visa de long séjour pour l'étudiant sont disponibles sur le site de [l'Office français de l'immigration et de l'intégration](#).

Préfecture : <http://www.bas-rhin.gouv.fr/>

Ouvrir un compte bancaire français

Les étudiants internationaux peuvent ouvrir un compte bancaire de non-résident (en Euro ou dans une autre devise) lorsqu'ils sont en France depuis moins de deux ans.

Ils peuvent également ouvrir un compte de résident (en Euro ou dans une autre devise) si la durée du séjour le justifie.

Il peut être utile d'interroger votre banque habituelle pour savoir si elle est associée à un réseau français, ce qui peut faciliter vos opérations. En France, les paiements en argent liquide s'effectuent en Euros exclusivement.

Crédit Mutuel Esplanade :

2, Avenue Général de Gaulle
67000 Strasbourg
Tel : 0 820 030 503 ou 03 88 60 29 11

BNP Agence Esplanade :

8, rue de Rome
67000 Strasbourg
Tel : 0 820 820 001

Caisse d'Épargne Esplanade :

3, Rond Point de l'Esplanade
67000 Strasbourg
Tel : 0 820 320 066

Société Générale Esplanade :

28 avenue du Général de Gaulle
67000 Strasbourg
Tel : 03 88 45 31 50

La Poste Esplanade :

29, avenue du Général de Gaulle
67000 Strasbourg
Tel : 03 88 45 64 73

Consulter le site : www.campusfrance.org (rubrique « se loger » argent)

Les services universitaires et étudiants

- **S'inscrire à l'université**

Vous devrez faire une **inscription administrative** pour être enregistré à l'université et **une inscription pédagogique** pour que la scolarité puisse enregistrer vos notes. Vous serez accompagné dans ces démarches par la secrétaire de scolarité du Master CLE lors de votre arrivée.



- **Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires : [CROUS](#)**

Le CROUS favorise les conditions de vie et de travail des étudiants : logement, restauration, bourses, social, emploi, international, culture. Ses points d'accueil donnent tous les renseignements indispensables à la vie à Strasbourg et orientent vers les services du CROUS compétents. Le CROUS met en outre à disposition des étudiants une salle informatique libre d'accès où sont consultables les annonces gratuites d'emplois et de logement en ville réservées aux étudiants.



- **Rentrée 2021- Dispositif Agora-Guichet multiservices : logement, carte d'étudiant, CAF, carte de transport... tout au même endroit à la rentrée !**

À la rentrée, l'Agora rassemble tous les services utiles à l'étudiant. Vous pouvez effectuer sur place l'ensemble des démarches administratives liées à votre installation : faire la demande de carte de séjour, rechercher un logement, faire une demande d'abonnement téléphonique et électrique et utiliser les transports en commun, effectuer des recherches sur Internet grâce à des ordinateurs en libre service, etc.

Un service d'accueil est présent du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00.

- L'université de Strasbourg accueille et [facilite la vie quotidienne](#) des étudiants au sein des campus avec la [Carte Mon Pass Campus](#) et plus largement dans la ville de Strasbourg et la région Alsace. De nombreux services sont proposés pour régler tous les aspects pratiques (logement, transport, restauration, santé etc.)
- **La Carte d'étudiant : Pass campus**

Véritable pièce d'identité étudiante, votre carte [Pass campus](#) vous permet l'accès aux :

- Transports en commun de la CTS
- Sport au SUAPS
- Bibliothèques de l'université
- Restaurants universitaires
- Copies, scan et impressions dans certaines bibliothèques et salles de ressources de l'Université de Strasbourg
- Accès sécurisé à certains bâtiments
- Laverie
- Restauration dans les distributeurs
- **L'opération « Strasbourg aime ses étudiants »** La ville de Strasbourg propose un ensemble de services d'accueil pour les étudiants.

Se loger



Note : le Master CLE vous aide à trouver un logement mais ne le paie pas ! Vous devez compter ces frais dans votre budget personnel.





- **Les logements du CROUS**

Les étudiants du master CLE qui restent une année universitaire à Strasbourg peuvent être logés dans les studios et les chambres des cités universitaires de Strasbourg s'ils en font la demande dès réception de leur admission.

Il s'agit de studios de 18 à 24m² équipés de kitchenette et de sanitaire et des chambres comprenant mobilier (WC, douche et cuisine à l'étage). Il existe également des chambres simples avec douches et cuisines collectives. **Ceux-ci doivent être occupés du mois de septembre au mois de juin impérativement (convention université/CROUS).**

Le loyer **mensuel** varie entre **170 et 450 €** (tarif 2017/2018) tout compris.

Pour les étudiants ne restant qu'un semestre, seules les chambres simples peuvent être réservées, pour une durée non modifiable de septembre au 31 janvier ou de février au 30 juin.

ATTENTION : prévoir le montant d'un mois de loyer pour la caution (argent laissé au propriétaire en cas de dégradation du logement). La caution sera restituée dans son intégralité dans un délai de 8 semaines à compter de la date de départ si le logement est propre lors de l'état des lieux de sortie, et si aucune dégradation n'est constatée.

- **L'aide Personnalisée pour le Logement : APL**

En France, une aide au logement existe, qui est accessible aux étudiants : L'APL. Elle concerne les locataires de logement qui font l'objet d'une convention entre le propriétaire et l'Etat. L'APL est versée directement au propriétaire et réduit d'autant le montant du loyer. Elle ne peut pas être cumulée avec d'autres aides. Elle est versée par la caisse d'allocations familiale [CAF](#), organisme présent sur le campus lors des journées de l'Agora.

ATTENTION : La CAF ne verse pas d'aide le premier mois de location ! Les versements sont payés le 5 du mois suivant l'ouverture des droits. Il faut donc prévoir deux mois de loyers entiers pour votre arrivée.

ATTENTION:

PREVOYEZ 3 FOIS LE MONTANT DE VOTRE LOYER POUR POUVOIR COMMENCER VOTRE ANNEE UNIVERSITAIRE.

Vous serez remboursé de votre caution en fin d'année et vous percevrez l'aide de la caf, mais il vous faut ce montant pour démarrer l'année.



Se nourrir

- Munis de leur [carte pass campus](#), les étudiants peuvent accéder aux « Resto U » avec la même carte en chargeant leur carte en ligne.

Le Crous vous propose un menu étudiant subventionné par l'État, composé d'une entrée, d'un plat et d'un dessert pour 3,25 € (2018-2019)

- Comme il n'est pas toujours évident de s'adapter aux ingrédients locaux tout en mangeant bien à petit prix, le CROUS organise des activités culinaires pour soutenir les étudiants dans l'accès à une alimentation de bonne qualité, et propose des **recettes** sur son [site internet](#).
- Il y a également plusieurs **marchés** où trouver des légumes et fruits à des prix abordables et où l'on peut savourer l'ambiance locale! On peut parfois demander aux maraichers quelques recettes pour cuisiner les légumes locaux...
- Enfin, ne passez pas à côté des spécialités alsaciennes: la richesse culinaire de la Région est vaste, généreuse et souvent d'un bon rapport qualité prix!



Se déplacer

En bus/tramway

A partir du 1er juillet 2018, le billet sans contact remplace définitivement le ticket magnétique. A titre indicatif, le ticket coûte 1,80€, et la carte "[badgéô](#)" (déplacements illimités sur tout le réseau) coûte 26.60€ par mois pour les 19-25 ans. On peut la faire faire à l'agora lors de la rentrée au guichet "[CTS](#)" ([Compagnie des Transports strasbourgeois](#)).

Nouveau: depuis le 28 avril 2017, vous pouvez aller jusqu'en Allemagne, dans la ville de Kehl, en Tramway!

A vélo



La ville est petite et l'on se plaît à la découvrir [à vélo](#)! Il existe également un ensemble de promenades à faire pour [découvrir la région](#) sur des pistes cyclables...!

- Vous trouverez des vélos à vendre lors de la rentrée sur le campus, ou bien dans différents lieux de la ville où l'on peut également réparer son vélo soi-même, changer des pièces à prix réduit ...
<http://www.bretzselle.org/>
<http://www.velostation-strasbourg.org/>
- Avec le service "[Vélhop](#)", vous pouvez louer un vélo pour 36 € à l'année ou 23€ pour les moins de 26 ans (tarif mai 2020)

Le sport à l'université

Une cinquantaine d'activités est proposée par le [Service Interuniversitaire des Activités Physiques et Sportives](#) (S.I.U.A.P.S) au Centre Sportif Universitaire – 5, rue Gaspard Monge.

Une contribution unique « vie étudiante », de 90 euros, comprend les cotisations pour les activités sportives et culturelles et le droit de médecine préventive.



Se soigner

• La couverture sociale

L'affiliation à une protection sociale est obligatoire, mais cela relève de la seule responsabilité de l'étudiant de procéder à cette affiliation.

Procédure :

Les étudiants étrangers n'ayant pas de protection sociale valable pour toute la période de leur mobilité en France doivent demander leur affiliation à la sécurité sociale française en s'inscrivant sur [le site dédié](https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/)
<https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/>.

Ils devront joindre à leur demande les justificatifs :

- de leur identité (carte nationale d'identité, passeport...),
- de leur inscription dans un établissement d'enseignement supérieur pour l'année universitaire concernée, afin d'attester de la qualité d'étudiant,
- de leur relevé d'identité bancaire (RIB) qui permettra de leur verser leurs remboursements,
 - d'une pièce d'état-civil nécessaire à la création de leur numéro d'identification (couramment appelé « numéro de sécurité sociale ») : par exemple : copie intégrale de l'acte de naissance OU extrait d'acte de naissance avec filiation (ou toute pièce établie par un consulat) OU livret de famille OU un acte de mariage
- pour les étudiants étrangers, un titre de séjour régulier doit également être présenté

A l'issue de l'inscription en ligne, les étudiants obtiennent numéro de sécurité sociale provisoire et peuvent imprimer **une attestation de droits**.

Pour plus de renseignements : <https://www.ameli.fr/bas-rhin/assure/droits-demarches/europe-international/protectionsociale-france/vous-venez-etudier-en-france>

Cas particuliers :

1) Si l'étudiant est ressortissant de l'UE/EEE* ou de la Suisse :

1) il peut demander à l'organisme de protection sociale de son pays d'origine une Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM).

Dès lors qu'elle est valable au moins jusqu'à la fin de l'année universitaire, cet organisme continue de prendre en charge ses remboursements.

Ces étudiants n'ont pas à s'inscrire sur le site etudiant-etranger.ameli.fr. Ils présenteront simplement leur CEAM aux professionnels et établissements de santé.



* Liste des Etats membres de l'UE/EEE : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède

2) 3) Si l'étudiant est **affilié en qualité de membre de la famille d'un fonctionnaire international** auprès du régime de sécurité sociale institué par l'organisation internationale dont il dépend (**ex** : le régime social de l'Union Européenne), il n'a pas à faire cette procédure.

Les régimes de sécurité sociale obligatoire ne remboursent qu'une partie des frais de santé, selon la nature des soins. L'adhésion à une mutuelle complémentaire vous permet d'être mieux remboursé. Elle s'effectue auprès de l'établissement privé de mutuelle.

- **Consulter un médecin**

- Vous pouvez consulter des médecins (généraliste, dentistes, spécialistes) au centre de santé mutualiste appelé [MGEN, situé près du campus, 4, place du pont aux chats](#).
- Vous pouvez consulter tous les médecins généralistes et spécialistes
- Le SUMPS, service de santé universitaire, est également à votre disposition en cas de besoin d'accompagnement psychologique.



La consultation dans un centre de santé ou chez un médecin généraliste coûte généralement 25 euros. Vous devrez payer ces dépenses pour vous faire rembourser par la suite.

ATTENTION : Certains médecins ont des tarifs plus élevés : demandez-leur avant de prendre rendez-vous afin d'éviter les mauvaises surprises !



Sortir à Strasbourg

Dans le cadre du master, vous découvrirez les institutions culturelles de prestige qui sont à Strasbourg : [l'orchestre philharmonique de Strasbourg](#), [l'opéra national du Rhin](#), [le Théâtre National de Strasbourg](#). Par ailleurs, la ville regorge d'activités culturelles artistiques ouvertes au plus grand nombre, que ce soit dans le répertoire traditionnel ou plus alternatif. Elle a aussi à son actif une activité européenne importante, avec le parlement, le conseil de l'Europe et la cour européenne des Droits de l'Homme, ainsi qu'un patrimoine architectural important. A vous de faire résonner votre parcours universitaire avec le bouillonnement de la ville : Ateliers artistiques ouverts, matchs d'impros, concerts, conférences dans les médiathèques et dans les librairies de la ville, marchés de Noël, musées, vous n'aurez pas le temps de vous ennuyer !

